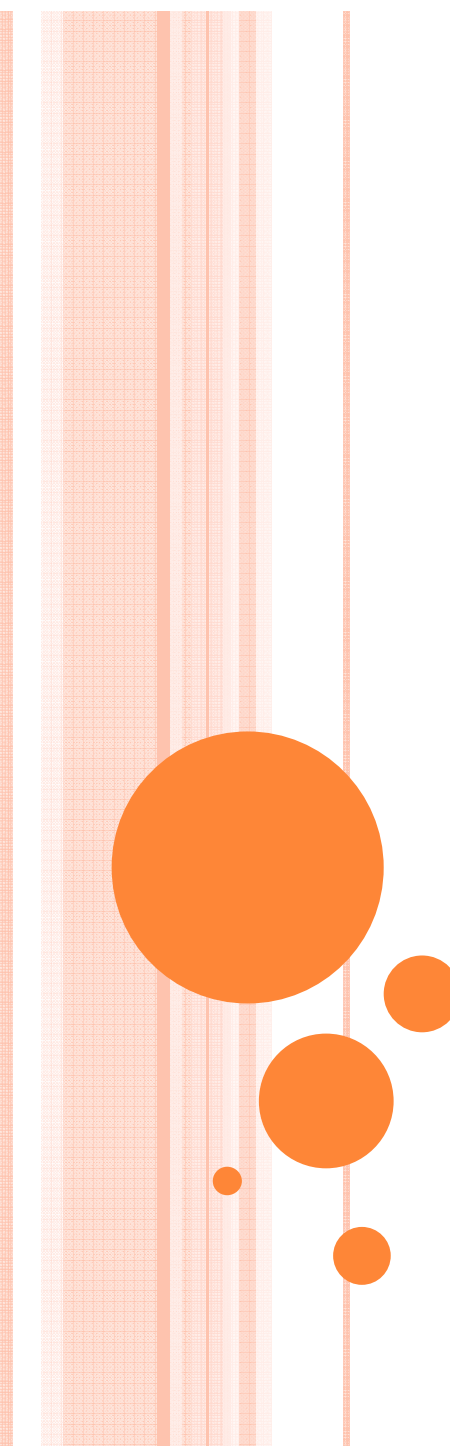




LA FONCTION BATIMENT

DANS LES ÉCOLES

DU 14^E ARRONDISSEMENT

Jeudi 18 décembre 2014, 18h00
Mairie du 14^e, salle des mariages

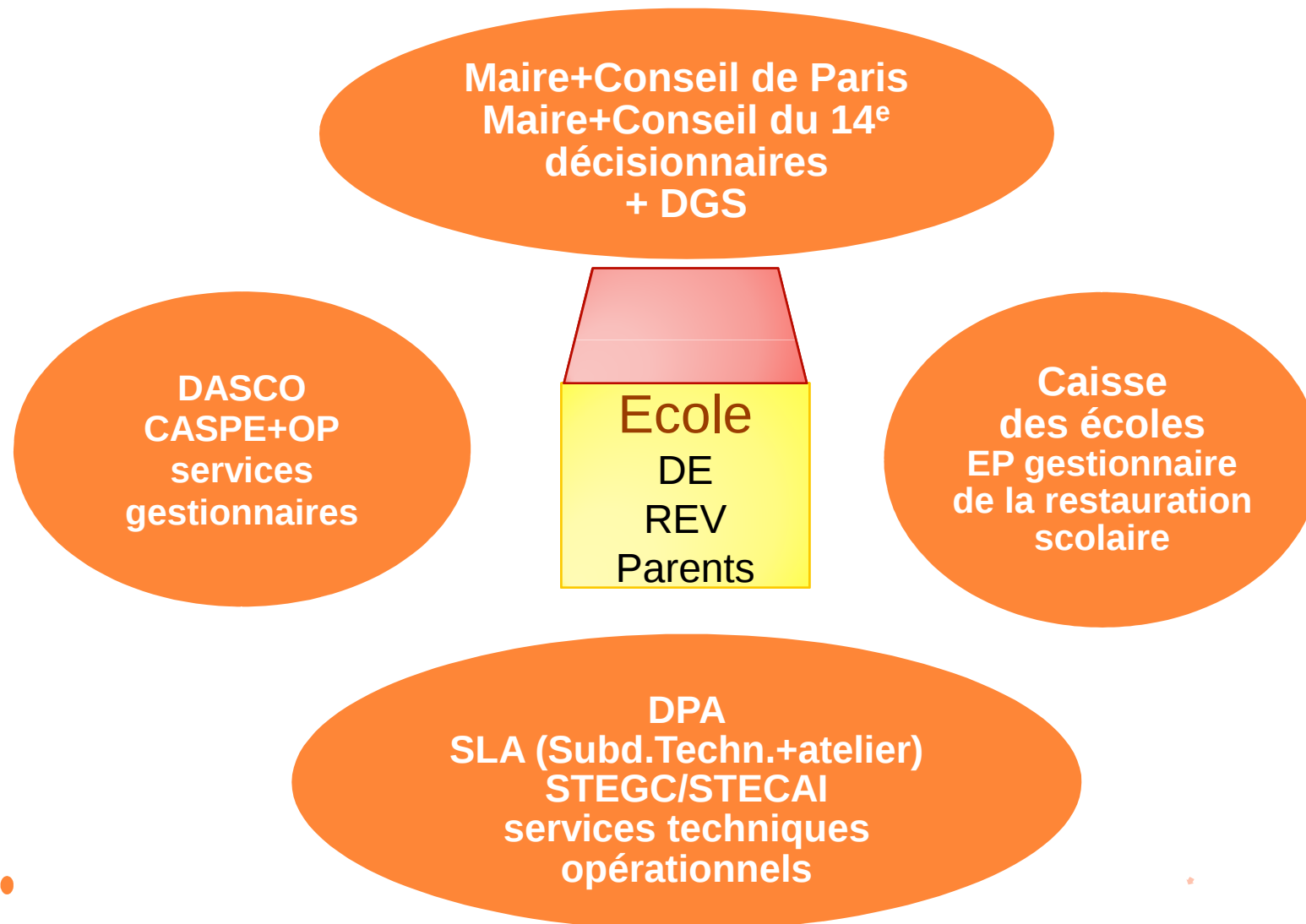
L'ÉCOLE : UN ÉQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITÉ

- ❑ La ville de Paris, comme toutes les communes de France, est propriétaire des écoles maternelles et élémentaires publiques établies sur son territoire.
- ❑ Elle a la charge de la construction, l'extension, la restructuration, la rénovation, la modernisation et l'entretien des écoles
- ❑ Mission obligatoire (art. L2012-4 du Code de l'éducation)

**Paris : 663 écoles publiques
transférées
à l'inventaire des équipements de proximité
gérés par les conseils d'arrondissement
14^e arrondissement : 36 écoles publiques**

LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

LEUR RÔLE



RECENSEMENT INTERNE DES BESOINS (1)

VISITE FONCTIONNELLE D'ARCHITECTURE (VFA)

- Préparée et coordonnée par la CASPE
- Périmètre : usage, nécessité fonctionnelle
- Avec les utilisateurs de l'école, directeur, REV, parents, mairie du 14^e, recensement des travaux nécessités par l'équipement, diagnostic et dépistage des risques, suivi et adaptation des demandes dans le temps
- Calendrier des visites établi en lien avec la Mairie du 14^e et le directeur d'école
- Documents préparatoires adressés au directeur d'école et aux parents élus
 - Liste des travaux évoqués à la précédente VFA et exécutés
 - Liste des travaux qui vont être exécutés dans l'année (VFA n-2 ou plus ancienne)
 - Liste des recensements antérieurs non encore programmés
 - Liste des opérations recensées sur devis SLA
 - Liste des préconisations réglementaires
- Une VFA tous les 2 ans
- Etablissement d'un rapport de visite

RECENSEMENT INTERNE DES BESOINS (2)

VISITE TECHNIQUE D'ARCHITECTURE (VTA)

- Réalisée exclusivement par la S.L.A
- Périmètre : clos, couvert et structure d'un bâtiment opérations importantes
- Diagnostic sur l'état du bâtiment afin de prévenir les risques
- Une VTA tous les 5 ans
- Rendue des conclusions par la SLA à la DASCO

PRESCRIPTIONS EXTERNES

L'ÉCOLE : UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

- ERP de type R (enseignement)
- Visite périodique de la Commission de sécurité de la Préfecture de Police (imposée par **Réglementation sécurité incendie**, Arrêté 25 juin 1980)
 - ▶ programmée automatiquement par la Préfecture de Police
 - ▶ périodicité variable suivant les catégories déterminées par les effectifs des personnes reçues (public + personnel)

- ERP 3 / 301 à 700 personnes/ 3 ans
- ERP 4 et 5 / moins de 301 personnes / 5 ans

Le directeur d'école, Responsable Unique de Sécurité (RUS) pour une école ou un GS, assiste à ces visites et suit la mise en œuvre des prescriptions

PRESCRIPTIONS EXTERNES

AUTRES CONTRÔLES OBLIGATOIRES

Contrôles réglementaires mandatés par la Ville de Paris et opérés par des experts sur les équipements d'une école (contrats de maintenance et bureaux de contrôle)

- Désenfumage / 1 an
 - Thermique / 1 an
 - Gaz / 1 an
 - Électrique / 1 an
 - Ascenseurs / 1 an
- Matériel de cuisson / 1 an
- Système de sécurité incendie (SSI) / 3 ans
 - Extincteurs et installation fixe d'extinction automatique à eau / 1 an

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX (1)

OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES

Inscrites dans le Plan d'Investissement de Mandature (PIM ex PIPP) soumis à l'arbitrage de la Maire de Paris

□ Créations d'écoles

- Décidées dans le cadre d'opérations d'urbanisme (ex ZAC Saint Vincent de Paul 2017)
- Programme établi par DASCO/BLPCS
- AP de projet, type 2 / Budget d'investissement

□ Gros travaux de restructuration / Opérations > à 1M €

- Etudes préalables commandées à la DPA
- Gérées par DASCO/BLPCS
- AP de plan, type 1 / Investissements Localisés / IL

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX (2)

OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Financement et mise en œuvre / directions centrales et Caisse des écoles

- Ravalements des bâtiments / DPA
- Opérations portant sur les installations thermiques DPA / STEGC
- Opérations portant sur la mise en accessibilité des bâtiments / DASCO/BESE
- Réfectoires / DASCO
- Cuisines et offices / DASCO/BRS et/ou Caisse des Ecoles

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX (3)

CUISINE ET OFFICES

Financement et mise en œuvre par la Caisse des écoles du 14^e

- Les cuisines / propriété de la Ville de Paris, mises à disposition de la Caisse des Ecoles (CE)
- La CE assure le renouvellement et la maintenance des matériels de cuisine
- La CE investit chaque année au-delà de ses prérogatives afin d'améliorer les conditions sanitaires et les conditions de travail des agents de la CE
- A ce titre, elle finance seule un certain nombre de travaux, ou en cofinance d'autres avec la Ville de Paris
- Exemples : création d'un self (2013), réfection des murs de la plonge (2013), d'une cuisine centrale (2014), projet d'une cuisine de formation (2015)

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX (4)

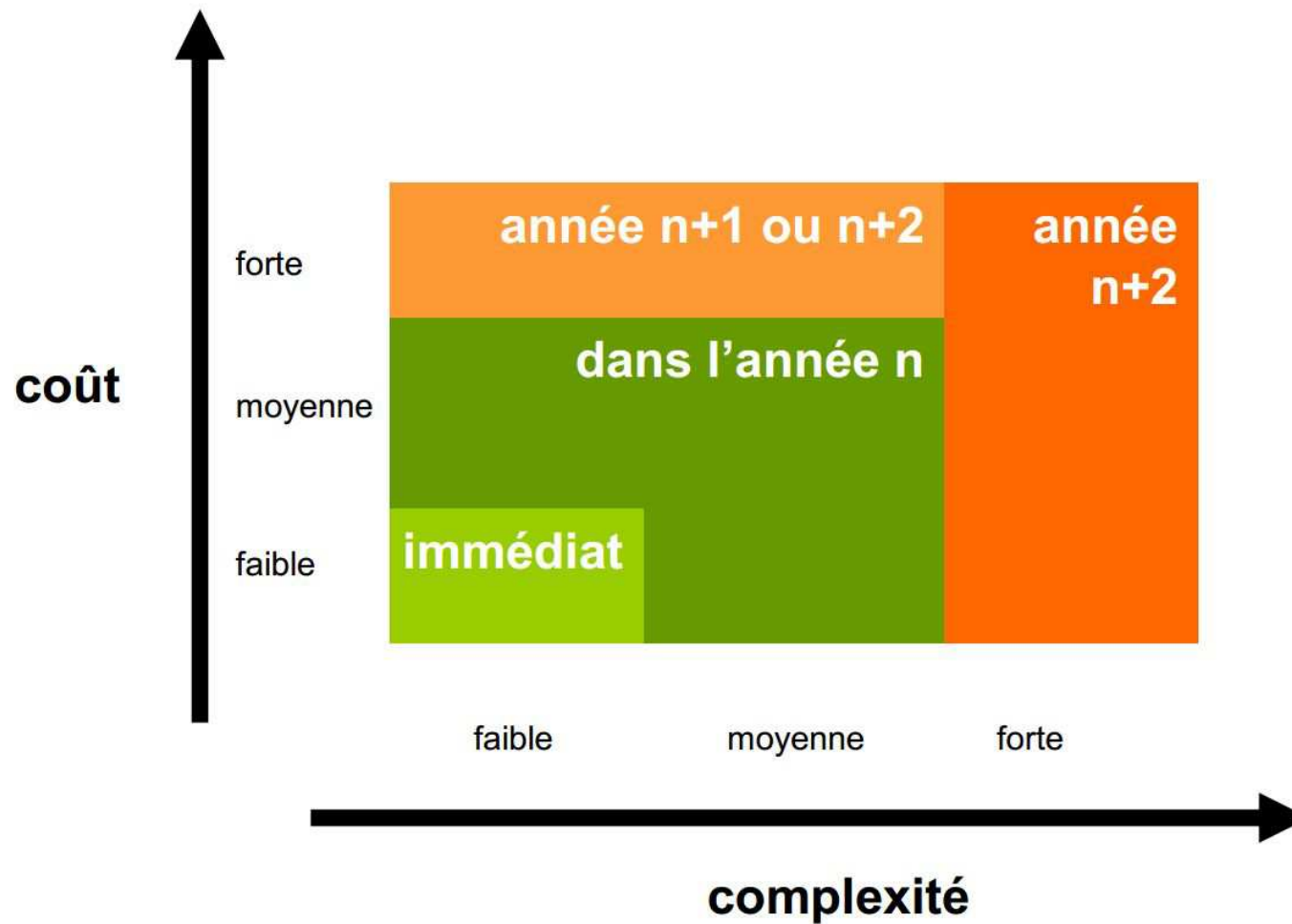
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Financement et mise en œuvre / DPA/ Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique/STEGC (Service technique du bâtiment durable)

- définit la politique municipale en matière d'énergie pour tous les équipements publics et en assure la mise en œuvre et l'optimisation (Diagnostic de performance énergétique/DPE)
- établit les programmes et réalise les travaux de rénovation des équipements de génie climatique dans les établissements scolaires
- assure la maintenance, l'entretien et les grosses réparations ainsi que le contrôle des prestations confiées aux exploitants privés

PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX

CONSTRAINTES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES



MÉTHODOLOGIE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX

- Synthèse des besoins exprimés en VFA, VTA et contrôles réglementaires par la CASPE en lien avec la SLA
- Instruction technique / chiffrage des opérations par la SLA
- Priorisation par la CASPE et la SLA par blocs (catégories de dépenses)
 - Bloc Hygiène et Sécurité
 - Bloc Plan climat
 - Bloc accessibilité handicapés
 - Bloc conditions de travail
 - Bloc gestion patrimoniale
- Arbitrage de la programmation par la mairie du 14^e arrondissement
Conseillée par le cadre technique de la Direction Générale des Services de la mairie du 14^e

PROGRAMMATION DES TRAVAUX

FINANCEMENTS LOCALISÉS

□ **Opérations >10 000€ et < 1 M€**

Investissements d'Intérêt Local / IIL

Mise aux normes électriques, rehaussements de garde corps, reprise de sols de cour, création placards, séparateurs bacs à graisse, modernisation menuiseries, rampe accessibilité, bureaux des DE et des REV, etc.

Montant total d'environ 1M660 € pour les 36 écoles du 14e

Budget de fonctionnement < 10 000€

Peintures murs et plafonds, revêtement de sols souples , luminaires, remplacements de pièces à l'identique (cache-radiateurs, vitres, portes, etc.)

Montant total d'environ 375 000 € pour les 36 écoles du 14e

CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES CHANTIERS

- **Calendrier établi par CASPE avec la SLA**
 - En site occupé (si sécurité garantie) ou pendant les vacances scolaires
 - Dans ce cas, fermeture du centre de loisirs et déplacement
- **Plan de Prévention et protocole de sécurité (ex PVOC)**

Etabli avec entreprise par SLA, en présence DASCO, DE et REV
- **Diagnostics amiante + neutralisation / DPA**
- **Diagnostics plomb + neutralisation / DASCO/BESE**
- **Déménagement le cas échéant des mobiliers des salles**

DASCO
- **Surveillance et contrôle des travaux par la SLA**
- **Nettoyage de chantier par entreprise**
- **Ménage avant la rentrée par la CASPE**
- **Réinstallation des locaux par la CASPE**

TRAVAUX URGENTS OU IMPRÉVUS

FINANCEMENTS SUR L'ÉTAT SPÉCIAL (ESA) DU 14^E ARRONDISSEMENT

- Opérations identifiées au fil de l'eau (fuites, rupture de canalisation, toiture endommagée, cheminée déboîtée, etc.) par les services techniques de la Ville ou en VFA Non réalisables en régie directe
- Validées par la CASPE
- Demande de devis par la SLA (en général sur les MAC)
- Validation de l'Ordre de Service par la mairie du 14^e
- Délais / quelques semaines ou mois, maximum dans l'année

ESA Fonctionnement écoles / environ 150 000€
Investissement / environ 30 000€

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES DANS LES ÉCOLES / PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, MENUISERIE, SERRURERIE, PEINTURE

L'atelier de la SLA assure, en régie, tout ce qui peut être fait
: urgence, réparation, maintenance, hors contrat

- **24 heures / urgence absolue / sécurité des personnes.**
- **48 heures / interventions urgentes / sécurité des biens**
- **5 jours / intervention non urgente**
- **délais plus longs en cas de pièces non disponibles.**

- L'atelier ne peut avoir, en stock, toutes les pièces nécessaires aux réparations définitives. Il assure l'urgence par une réparation provisoire
- Lorsque l'atelier a atteint ses limites d'intervention – matériel, personnel, compétence (habilitation) – il adresse un message à la S.L.A et à la C.A.S.P.E en mettant systématiquement les directeurs en copie, pour information. L'intervention est alors prise en charge par la subdivision technique pour être confiée à une entreprise privée (MAC)
- L'atelier ne dispose que d'une vingtaine de techniciens pour assurer l'entretien total d'une centaine d'équipements. La priorité reste les dépannages et la maintenance préventive

SAISIE DES SERVICES DE LA DPA PAR WEB SIMA: VERS UNE SIMPLIFICATION EN 2015



INTERVENTIONS QUOTIDIENNES SPÉCIALISÉES DANS LES ÉCOLES

- **Chauffage**

Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique / STEGC
(Service technique du bâtiment durable)

Assure les opérations de dépannage de l'ensemble des installations dont elle a la charge

- **Horloges**

Section Technique du Génie Civil et des Aménagements Intérieurs/STEGCAI (Service technique des bâtiments tertiaires)

Etudie et réalise en régie les opérations qui lui sont confiées et notamment l'entretien des installations horlogères

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES DANS LES ÉCOLES / LOGISTIQUE ET PETITS TRAVAUX (1)

Les ouvriers professionnels (OP) de la CASPE interviennent pour les petits travaux qui ne relèvent pas de l'atelier de la SLA

- **Peinture**

- Tracés des marelles
- Peinture des bancs de cour
- Lasure des cabanes de jardin

- **Menuiserie**

- Fourniture et pose de petites étagères
- Fourniture et pose de lisses dans les classes
- Fourniture et pose de liège (petits panneaux d'affichage)

- **Serrurerie**

- Remplacement des serrures ou pose de cadenas sur les armoires et les tiroirs

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES DANS LES ECOLES

/ LOGISTIQUE ET PETITS TRAVAUX (2)

○ **Installation de petits matériels**

- Distributeurs de papier hygiénique
- Distributeurs de savon liquide.
- Essuie-mains
- Porte-manteaux
- Armoires à pharmacie
- Boîtes aux lettres non encastrées
- Miroirs

○ **Menus travaux**

- Condamnation des jeux de cour défectueux
- Découpe des paillassons
- Installation de tuyaux d'arrosage
- Livraison du nettoyeur haute pression avec démonstration aux agents de service
- Déplacements ponctuels de mobilier (meubles légers sur un même niveau)

○ **Livraison de fournitures diverses**

- Cartons pour déménagements
- Sifflets
- Cornes de brume

Merci de votre attention